

PREFECTURE DES YVELINES

Direction de la réglementation et des élections - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques -

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique sera ouverte **du vendredi 24 juillet 2015 au samedi 12 septembre 2015 inclus**, soit 51 jours consécutifs, sur les communes de GUERNES et de SAINT-MARTIN-LA-GARENNE (78), sur la demande présentée par la C.A.M.Y (communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines) à MAGNANVILLE (78200), en vue de la création d'une station d'épuration au hameau de Sandrancourt à SAINT-MARTIN-LA-GARENNE (78).

Sur décision motivée du commissaire-enquêteur, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 30 jours.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner pendant toute la durée de l'enquête ses observations, propositions et contre-propositions directement sur le **registre d'enquête mis à disposition** aux jours et heures d'ouverture **des mairies de GUERNES et SAINT- MARTIN- LA -GARENNE (78)**

Pendant toute la durée de l'enquête, **toute correspondance pourra être adressée à la mairie de SAINT- MARTIN- LA- GARENNE** siège de l'enquête 105, rue du Vieux Puits 78520 SAINT- MARTIN- LA -GARENNE, à l'attention du commissaire enquêteur.

Monsieur Claude DURAND, agriculteur (en retraite), maire honoraire de GAILLON SUR MONTCIENT est désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Jehan EPPE, directeur commercial agro-alimentaire (en retraite) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

En cas d'empêchement du commissaire-enquêteur titulaire, celui-ci sera remplacé par le commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public dans les mairies de GUERNES et SAINT-MARTIN-LA-GARENNE aux jours et heures suivants :

- vendredi 24 juillet de 15h à 17h00 à SAINT-MARTIN-LA GARENNE
- lundi 27 juillet de 17h00 à 19h00 à GUERNES
- mercredi 26 août 15h00 à 17h00 à GUERNES
- mercredi 2 septembre de 10h00 à 12h00 à SAINT-MARTIN-LA GARENNE
- samedi 12 septembre de 10h00 à 12h00 à SAINT-MARTIN-LA-GARENNE

Le dossier est également accessible à la Préfecture - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000) et à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie.

Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur GIRAUD, responsable du service eau potable assainissement à la C.A.M.Y, par courriel : eric.giraud@camy-info.fr ou par téléphone : 01.30.98.78.00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public en mairie de GUERNES et SAINT-MARTIN-LA-GARENNE, en préfecture des Yvelines et sur le site internet www.yvelines.gouv.fr, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le préfet des Yvelines statuera par arrêté sur la demande d'autorisation. Le présent avis est consultable sur le site internet de la préfecture des Yvelines : www.yvelines.gouv.fr/